

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Nom de l'installation visitée : CHSLD DE SAINT-RAPHAEL

État d'avancement

Région : Chaudière-Appalaches

Non
débutée
0%
0%

Date de la visite : 18 juin 2019

Date de transmission au MSSS : 7 octobre 2019

Reddition de comptes 17 juin 2020

Non débutée En cours Réalisée

L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	0	0	0
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	0	0	0
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		17 juin 2020			18 juin 2021		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée

Recommandations		Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
			17 juin 2020			18 juin 2021		
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ								
1	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de réaliser des rencontres formelles hebdomadaires pour échanger de l'information sur le plan clinique et organisationnel avec l'équipe soignante.	2019-10-31						
Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE								
2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : • les plans d'intervention en interdisciplinarité respectent la procédure de l'établissement; • les interventions en soins palliatifs et de fin de vie soient réalisées en interdisciplinarité en incluant les proches.	2020-10-31						
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin : • qu'un menu alternatif soit proposé aux résidents qui ne s'alimentent pas ou qui le demandent; • que les heures de repas des résidents soient normalisées.	2020-04-30						